

QUESTIONS ET RÉPONSES DOC 100027016

Q&R	QUESTIONS ET RÉPONSES
Q12	À la page 20 du document de la DOC, sous R1.2 dans le tableau des exigences cotées en points, il y a une référence à la clause 4.5.1 de l'évaluation technique. Les soumissionnaires sont tenus d'inclure les dix composants énumérés dans cette clause. Cependant, cette clause est absente du document de la DOC. Veuillez confirmer à quels dix composants vous faites référence.
R12	Veuillez vous référer aux dix éléments énumérés à la section 1 (Format) de l'annexe 1 de la partie 4 (p. 17 à 19).
Q13	En haut de la page 20 de la DOC, au dernier point concernant la "Lettre d'une compagnie d'assurance acceptable", il semble y avoir une erreur dans le PDF (lire Error ! Reference source not found.) Veuillez confirmer que l'annexe à laquelle vous faites référence est l'annexe G.
R13	Oui, veuillez vous référer à l'annexe G.
Q14	Nous aimerions demander que la date de clôture soit reportée au 3 août 2021. Comme Services aux Autochtones Canada, nous accordons de l'importance à la qualité, que nous obtenons dans nos propositions par des évaluations et une validation rigoureuse. Nous aimerions ne pas sacrifier la qualité de notre réponse en raison de la brièveté du délai.
R14	Malheureusement, nous ne pouvons pas reporter la date de clôture au 3 août 2021. La DOC devait être publiée pendant 30 jours et sera fermée le 23 juillet 2021.
Q15	Le point n de " l'Annexe G - Exigences en matière d'assurance" stipule que la police d'assurance responsabilité civile commerciale doit inclure "la responsabilité en cas de pollution soudaine et accidentelle (minimum 120 heures) : Pour protéger l'entrepreneur contre les responsabilités découlant de dommages causés par des incidents de pollution accidentelle." Comme la pollution soudaine et accidentelle n'est PAS couverte par la police d'assurance responsabilité civile des entreprises, veuillez confirmer si la présentation d'une preuve de notre police d'assurance responsabilité civile contre la pollution en vigueur serait acceptable pour Services aux Autochtones Canada.
R15	Oui, si votre police d'assurance responsabilité civile contre la pollution soudaine et accidentelle n'est pas fournie dans le cadre de la police d'assurance responsabilité civile des entreprises, veuillez l'inclure comme une police distincte. La période minimale de 120 heures pour la détection des polluants doit être indiquée dans votre preuve.
Q16	La page 23 de 65, Critère 4.1, de la DOC stipule : " Preuve documentaire du succès de la conception (par exemple, prix et mentions) pour chacun des quatre (4) projets résumés (1 pt. pour chaque prix/mentions, total 4 pt.) " Le SAC considère-t-il une lettre de référence positive d'un client comme une preuve documentée ?
R16	Oui, les lettres de référence positives des clients sont acceptées comme preuve documentée.
Q17	Si le soumissionnaire soumet plus de deux (2) candidats pour chaque catégorie de personnel, mais qu'il souhaite que le SAC examine le CV d'une personne ayant un peu moins d'années d'expérience parce que cette personne obtiendra une meilleure note pour d'autres critères d'évaluation, le soumissionnaire peut-il en faire la demande dans sa proposition ?
R17	Oui, vous pouvez spécifier les deux (2) candidats pour chaque catégorie de personnel que vous souhaitez que le SAC examine. Notez que pour tous les candidats supplémentaires proposés, le SAC recommande au soumissionnaire de suivre les mêmes exigences que celles énumérées dans l'Annexe 1 de la Partie 4 vu que le personnel supplémentaire proposé peut

	être considéré comme un remplacement pour les deux membres du personnel évalués de la même catégorie de personnel, conformément à la S.W.9 de la DOC.
Q18	Le SAC pourrait-il envisager de prolonger d'une semaine la date limite de soumission ?
R18	Malheureusement, le SAC pourra pas prolonger la date limite de soumission.
Q19	Si une prolongation de la date limite de soumission n'est pas accordée, SAC pourrait-il envisager de revoir la date limite de soumission des demandes de renseignements pour qu'elle soit au plus tard dix (10) jours civils avant la date de clôture de la DOC ?
R19	Le SAC prolongera la date limite de soumission des demandes de renseignements jusqu'au vendredi, 16 juillet 2021.
Q20	La DOC fait référence à l'engagement et à l'expérience des " Premières nations " tout au long du document. Est-ce que l'engagement et l'expérience de projet en travaillant avec et pour les nations autochtones (c'est-à-dire les nations métisses et inuites) seront évalués comme expérience des Premières nations pour cette soumission ?
R20	Oui, l'engagement et l'expérience du projet des Premières nations, des Métis et des Inuits sera également évaluée comme expérience des " Premières nations " pour cette soumission.